



**Conseil Économique  
et Social**

Distr.  
GÉNÉRALE

TRADE/WP.7/GE.1/2000/1  
2 mars 2000

FRANÇAIS  
Original : ANGLAIS

---

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ POUR LE DÉVELOPPEMENT DU COMMERCE,  
DE L'INDUSTRIE ET DE L'ENTREPRISE

Groupe de travail de la normalisation des produits périssables  
et de l'amélioration de la qualité

Section spécialisée de la coordination de la normalisation  
des fruits et légumes frais  
23-26 mai 2000, Genève

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DE LA QUARANTE-SIXIÈME SESSION

qui s'ouvrira au Palais des Nations, à Genève,  
le mardi 23 mai 2000\*, à 10 heures

**NOTE du secrétariat** : Les cotes indiquées entre crochets sont celles de documents qui n'avaient pas été reçus par le secrétariat lorsque l'ordre du jour a été établi. Ces documents seront soit traduits et distribués (s'ils ont été reçus 10 semaines au moins avant la session), soit distribués dans la langue originale seulement (s'ils ont été reçus 6 semaines au moins avant la session). S'ils ont été reçus ultérieurement, ils seront distribués pendant la session en tant que documents non officiels. Ils seront également disponibles sur la page d'accueil s'ils ont été envoyés sur support électronique.

---

\* Une réunion informelle (en anglais seulement) des groupes de travail sur les pommes et les poires, les kiwis, les agrumes et les champignons cultivés se tiendra le lundi 22 mai 2000. Pour plus de détails veuillez vous reporter au calendrier provisoire.

1. Adoption de l'ordre du jour TRADE/WP.7/GE.1/2000/1
  
2. Faits nouveaux intéressant la Section spécialisée survenus depuis la quarante-cinquième session TRADE/WP.7/GE.1/2000/2 (secrétariat)
  
3. Propositions de révision de normes CEE-ONU
  - a) Pommes et poires (y compris la liste des variétés)
    - Texte de la recommandation CEE-ONU TRADE/WP.7/1999/7/Add.7
    - Liste des variétés [TRADE/WP.7/GE.1/2000/3 (Nouvelle-Zélande)]
    - Proposition [TRADE/WP.7/GE.1/2000/25 (Union européenne)]
  - b) Avocats (rescriptions relatives à la maturité) [TRADE/WP.7/GE.1/2000/4 (Espagne)]
  - c) Haricots [TRADE/WP.7/GE.1/2000/5 (Union européenne)]
  - d) Agrumes
    - Texte de la norme en vigueur TRADE/WP.7/1998/9/Add.1 (secrétariat)
    - Texte adopté à la dernière session de la Section spécialisée
    - Propositions restant à l'étude TRADE/WP.7/GE.1/2000/7 (secrétariat)
    - Autres propositions concernant les agrumes [TRADE/WP.7/GE.1/2000/8]
  - e) Champignons cultivés [TRADE/WP.7/GE.1/2000/9 (Allemagne, France, Irlande, Pays-Bas et Royaume-Uni)]
  - f) Kiwis [TRADE/WP.7/GE.1/2000/10 (Nouvelle-Zélande, Chili, Allemagne, Italie et États-Unis)]  
[TRADE/WP.7/GE.1/2000/11 (Union européenne)]

- g) Melons [TRADE/WP.7/GE.1/2000/12 (Union européenne)]
- h) Pêches et nectarines
  - Proposition d'amendements [TRADE/WP.7/GE.1/2000/13 (Union européenne)]
  - Proposition d'amendements [TRADE/WP.7/GE.1/2000/14 (Ukraine)]
- i) Pois [TRADE/WP.7/GE.1/2000/15 (Union européenne)]
- j) Prunes
  - Proposition d'amendements TRADE/WP.7/GE.1/2000/16 (Ukraine)
  - Liste des variétés [TRADE/WP.7/GE.1/2000/17 (Allemagne, Afrique du Sud)]
- k) Raisins de table
  - Proposition [TRADE/WP.7/GE.1/2000/18 (Union européenne)]
  - Proposition d'amendements TRADE/WP.7/GE.1/2000/19 (Ukraine)
- l) Tomates [TRADE/WP.7/GE.1/2000/26 (Union européenne)]
- 4. Proposition concernant un projet de norme CEE-ONU pour les ananas TRADE/WP.7/GE.1/2000/20 (COLEACP)
- 5. Proposition visant à introduire dans les normes CEE-ONU des dispositions applicables aux fruits et légumes miniatures [TRADE/WP.7/GE.1/2000/21 (Union européenne)]
- 6. Questions relatives aux marques et appellations commerciales des variétés
  - Liste des variétés de l'UPOV TRADE/WP.7/GE.1/2000/22 (secrétariat)
  - Liste des variétés de l'OIV [TRADE/WP.7/GE.1/2000/23 (secrétariat)]
- 7. Établissement d'une liste de pays utilisant le marquage par codes
- 8. Échange d'informations sur les cas de non-conformité TRADE/WP.7/GE.1/2000/24 (OCDE)

9. Participation aux travaux de la Section spécialisée
10. Acceptations
11. Questions présentant un intérêt qui découlent des travaux
  - a) de la Commission du Codex Alimentarius
  - b) de l'Union européenne
  - c) du Régime de l'OCDE
12. Activités opérationnelles
13. Questions diverses
14. Préparation de la prochaine session
  - a) Travaux futurs
  - b) Date et lieu
  - c) Préparation de la cinquante-sixième session du Groupe de travail de la normalisation des produits périssables et de l'amélioration de la qualité
15. Élection du Bureau
16. Adoption du rapport

### Calendrier proposé

Lundi 22 mai	10 heures - 13 heures	Groupes de travail informels (anglais seulement) : Pommes et poires, kiwis
	15 heures - 18 heures	Groupes de travail informels (anglais seulement) : Agrumes, champignons cultivés
Mardi 23 mai	10 heures - 13 heures	Points 1 à 3
	15 heures - 18 heures	Point 3
Mercredi 24 mai	10 heures - 13 heures	Point 3
	15 heures - 18 heures	Points 4 à 6
Jeudi 25 mai	10 heures - 13 heures	Points 7 à 15
Vendredi 26 mai	10 heures - 13 heures	Point 16

### NOTES EXPLICATIVES

#### **Point 1 Adoption de l'ordre du jour**

Conformément au Règlement intérieur de la Commission, le premier point inscrit à l'ordre du jour provisoire est l'adoption de l'ordre du jour.

#### **Point 2 Faits nouveaux intéressant la Section spécialisée survenus depuis la quarante-cinquième session**

On trouvera résumés dans le document TRADE/WP.7/GE.1/2000/2 les résultats de la cinquante-cinquième session du Groupe de travail de la normalisation des produits périssables et de l'amélioration de la qualité qui intéressent la Section spécialisée.

#### **Point 3 Propositions de révision de normes CEE-ONU**

##### **a) Pommes et poires (y compris la liste des variétés)**

*Examen à la session précédente : voir TRADE/WP.7/GE.1/1999/15, par. 13 à 21*  
*Examen par le Groupe de travail : voir TRADE/WP.7/1999/7, par. 34 et 35*

Documents pour la présente session :	TRADE/WP.7/1999/7/Add.7	Recommandation adoptée par le Groupe de travail
	[TRADE/WP.7/GE.1/2000/3	Liste des variétés (Nouvelle-Zélande)]
	[TRADE/WP.7/GE.1/2000/25	(Union européenne)]

**Rappel des faits :** À la dernière session de la Section spécialisée, une proposition visant à réviser le corps du texte de la norme présentée par le groupe de travail des pommes et des poires a été approuvée et transmise au Groupe de travail qui l'a adoptée en tant que recommandation CEE-ONU pour une période d'essai d'un an. La liste des variétés devrait être arrêtée sous sa forme définitive à la présente session. La Section spécialisée a par ailleurs décidé que le groupe de travail des pommes et des poires devrait commencer à rédiger une proposition visant à diviser la norme en deux parties (l'une pour les pommes et l'autre pour les poires) afin de simplifier les dispositions. Le Groupe de travail a donné son autorisation.

**b) Avocats (Prescriptions relatives à la maturité)**

Document pour la présente session : [TRADE/WP.7/GE.1/2000/4 (Espagne)]

**c) Haricots**

Document pour la présente session : [TRADE/WP.7/GE.1/2000/5 (Union européenne)]

**d) Agrumes**

*Examen à la session précédente :* voir TRADE/WP.7/GE.1/1999/15 par. 27 à 49

*Examen par le Groupe de travail :* TRADE/WP.7/1999/7, par. 38 à 42

Documents pour la présente session :	TRADE/WP.7/1998/9/Add.1	Texte de la norme en vigueur (secrétariat)
	TRADE/WP.7/GE.1/2000/6	Texte adopté à la dernière session de la Section spécialisée (secrétariat)
	TRADE/WP.7/GE.1/2000/7	Propositions restant à l'étude (secrétariat)
	[TRADE/WP.7/GE.1/2000/8]	Autres propositions concernant les agrumes

**Rappel des faits :** À la dernière session, la Section spécialisée a adopté une version révisée de la norme. Il n'a pas été possible de parvenir à un consensus sur la question des prescriptions relatives à la maturité ni sur l'inclusion de dispositions concernant les oranges à peau verte. Plusieurs réserves concernant les points toujours à l'étude ont été consignées dans le texte. Le Groupe de travail a examiné celui-ci et décidé de ne pas l'adopter mais de le renvoyer à la Section spécialisée pour qu'elle l'étudie plus avant. Le Groupe de travail a souligné qu'il acceptait tous les amendements présentés dans le document TRADE/WP.7/GE.1/2000/6 et qu'il n'y aurait pas lieu de rouvrir la discussion sur ces points à la prochaine session de la Section spécialisée. Le Groupe de travail a invité la Section spécialisée à examiner la question des prescriptions relatives à la maturité et celle des oranges à peau verte à sa prochaine session pour essayer de trouver une solution ou un compromis entre les points de vue divergents exprimés.

**e) Champignons cultivés**

*Examen à la session précédente :* voir TRADE/WP.7/GE.1/1999/15, par. 50 et 51

Document pour la présente session : [TRADE/WP.7/GE.1/2000/9 (Allemagne, France, Irlande, Pays-Bas et Royaume-Uni)]

**Rappel des faits :** Le groupe de travail officieux composé de la France, de l'Irlande, des Pays-Bas, du Royaume-Uni et de l'Allemagne en tant que Rapporteur s'est réuni en France pour élaborer une proposition d'ensemble fondée sur les documents présentés à la dernière session et les débats qui avaient eu lieu à cette occasion.

**f) Kiwis**

*Examen à la session précédente :* voir TRADE/WP.7/GE.1/1999/15, par. 52 et 53

Documents pour la présente session : [TRADE/WP.7/GE.1/2000/10 (Nouvelle-Zélande, Chili, Allemagne, Italie et États-Unis)]  
[TRADE/WP.7/GE.1/2000/11 (Union européenne)]

**Rappel des faits :** À la dernière session, le groupe de travail sur les kiwis a signalé que les travaux devraient se poursuivre sur les thèmes suivants : définition des indicateurs de maturité, libellé des méthodes de calibrage et établissement d'une liste de variétés. Le groupe a proposé de poursuivre ses travaux en liaison avec l'International Kiwi Fruit Organization (IKO) et de présenter une nouvelle proposition à la présente session.

**g) Melons**

Document pour la présente session : [TRADE/WP.7/GE.1/2000/12 (Union européenne)]

**h) Pêches et nectarines**

Documents pour la présente session : [TRADE/WP.7/GE.1/2000/13 (Union européenne)]  
TRADE/WP.7/GE.1/2000/14 (Ukraine)

**i) Pois**

Document pour la présente session : [TRADE/WP.7/GE.1/2000/15 (Union européenne)]

**j) Prunes**

*Examen à la session précédente :* voir TRADE/WP.7/GE.1/1999/15, par. 56 et 57

Documents pour la présente session : TRADE/WP.7/GE.1/2000/16 (Ukraine)  
[TRADE/WP.7/GE.1/2000/17 (Allemagne, Afrique du Sud)]

**Rappel des faits :** À la dernière session, la liste des variétés a été examinée. De nouvelles propositions sur ce sujet sont attendues. Le secrétariat a reçu une proposition d'amendements émanant de l'Ukraine.

**k) Raisins de table**

*Examen à la session précédente :* voir TRADE/WP.7/GE.1/1999/15, par. 58 à 61

Documents pour la présente session : [TRADE/WP.7/GE.1/2000/18 (Union européenne)]  
TRADE/WP.7/GE.1/2000/19 (Ukraine)

**Rappel des faits :** À la dernière session, la liste des variétés et l'utilisation de marques de commerce ont été examinées. De nouvelles propositions sur ce sujet sont attendues. La question de l'utilisation de marques sera également examinée au titre du point 6 de l'ordre du jour. L'Ukraine a communiqué les modifications qu'elle propose d'apporter à la norme.

**l) Tomates**

Document pour la présente session : [TRADE/WP.7/GE.1/2000/26 (Union européenne)]

**Point 4 Proposition concernant un projet de norme CEE-ONU pour les ananas**

*Examen à la session précédente :* voir TRADE/WP.7/GE.1/1999/15, par. 62 à 74

*Examen par le Groupe de travail :* voir TRADE/WP.7/1999/7, par. 48

Document pour la présente session : TRADE/WP.7/GE.1/2000/20 (COLEACP)

**Rappel des faits :** À la dernière session, il a été décidé d'élaborer une nouvelle norme CEE-ONU pour les ananas. Le Groupe de travail a ensuite donné son autorisation. La délégation du COLEACP a suggéré de créer un groupe de travail pour élaborer un projet de norme et a accepté de coordonner les travaux de ce groupe en tant que rapporteur.

**Point 5 Proposition visant à introduire dans les normes CEE-ONU des dispositions applicables aux fruits et légumes miniatures**

*Examen à la session précédente :* voir TRADE/WP.7/GE.1/1999/15, par. 75 à 78

Document pour la présente session : [TRADE/WP.7/GE.1/2000/21 (Union européenne)]

**Rappel des faits :** À la dernière session, le Royaume-Uni a présenté une proposition et la Section spécialisée a estimé que cette démarche était la bonne mais qu'il fallait poursuivre les consultations. Les pays ont été invités à communiquer leurs observations à la délégation du Royaume-Uni qui présenterait un nouveau document à la prochaine session.



## **Point 6 Questions relatives aux marques et appellations commerciales des variétés**

*Examen à la session précédente :* voir TRADE/WP.7/GE.1/1999/15, par. 58 à 61

Documents pour la présente session	TRADE/WP.7/GE.1/2000/22	Liste des variétés de l'UPOV (secrétariat)
	[TRADE/WP.7/GE.1/2000/23	Liste des variétés de l'OIV (secrétariat)]

**Rappel des faits :** À la dernière session, il a été dit que l'utilisation de marques était une question qui ne concernait pas seulement les raisins de table mais aussi d'autres produits. C'est pourquoi cette question a été inscrite à l'ordre du jour des réunions suivantes. Le secrétariat a pris contact avec l'UPOV et l'OIV pour obtenir leurs listes de variétés. Il a en outre été indiqué qu'un autre groupe au sein de la CEE-ONU s'occupait de cette question. Le secrétariat donnera d'autres informations pendant la session.

## **Point 7 Établissement d'une liste de pays utilisant le marquage par codes**

*Examen à la session précédente :* voir TRADE/WP.7/GE.1/1999/15, par. 79 à 81

**Rappel des faits :** À la quarante-deuxième session, il avait été décidé d'examiner la question de l'établissement d'une liste de pays utilisant le marquage par codes (proposition de la délégation canadienne). Les règlements canadiens relatifs aux produits alimentaires et pharmaceutiques exigent que le nom et l'adresse de la partie responsable par laquelle ou pour laquelle un article préemballé est fabriqué ou produit soient mentionnés sur une partie quelconque de l'étiquette sauf la partie inférieure, soit en anglais soit en français. L'adresse doit être suffisamment complète pour répondre aux prescriptions postales. Le code de l'emballer ou de l'exportateur n'est donc pas acceptable au Canada. Ce pays suggère d'établir une liste des pays où le code de l'emballer ou de l'exportateur est acceptable. Cette suggestion a pour but d'informer les emballeurs ou les exportateurs dans les cas où le code n'est pas acceptable en raison des prescriptions de la législation nationale.

## **Point 8 Échange d'informations sur les cas de non-conformité**

*Examen à la session précédente :* voir TRADE/WP.7/GE.1/1999/15, par. 82 et 83

Document pour la présente session : TRADE/WP.7/GE.1/2000/24 (OCDE)

**Rappel des faits :** À la dernière session, la représentante du Régime de l'OCDE a dit que celui-ci avait élaboré un document sur cette question en se fondant sur des documents de l'UE relatifs à l'échange d'informations. Elle a proposé de communiquer ce document au secrétariat qui le distribuerait en vue de la session suivante.

## **Point 9 Participation aux travaux de la Section spécialisée**

*Examen à la session précédente :* voir TRADE/WP.7/GE.1/1999/15, par. 84 à 88

**Rappel des faits :** Le secrétariat reste en contact étroit avec les autres commissions régionales de l'Organisation des Nations Unies (CESAO, CEPALC, CEA). Les délégations sont invitées à faire éventuellement d'autres propositions pour accroître la participation.

## **Point 10 Acceptations**

*Examen à la session précédente :* voir TRADE/WP.7/GE.1/1999/15, par. 89 à 91

**Rappel des faits :** Le secrétariat a établi pour la dernière session un document de synthèse indiquant pour chaque pays les normes acceptées. Ce document sera mis à jour dès que les renseignements émanant de tous les pays auront été reçus.

## **Point 11 Questions présentant un intérêt qui découlent des travaux**

- a) **de la Commission du Codex Alimentarius**
- b) **de l'Union européenne**
- c) **du Régime de l'OCDE**

## **Point 12 Activités opérationnelles**

*Examen à la dernière session :* voir TRADE/WP.7/GE.1/1999/15, par. 94 à 103

**Rappel des faits :** Il y a eu un débat sur cette question à la dernière session. Les délégations sont invitées à rendre compte des activités récentes.

## **Point 13 Questions diverses**

## **Point 14 Préparation de la prochaine session**

### **a) Travaux futurs**

Les délégations sont invitées à faire des propositions concernant les travaux futurs de la Section spécialisée.

### **b) Date et lieu de la prochaine session**

### **c) Préparation de la cinquante-sixième session du Groupe de travail de la normalisation des produits périssables et de l'amélioration de la qualité**

Les délégations sont invitées à indiquer toute question qui devrait être portée à l'attention du Groupe de travail.

**Point 15 Élection du Bureau**

Conformément au règlement intérieur de la Commission et selon l'usage, la Section spécialisée doit élire un président et un vice-président. À sa quarante-cinquième session, le Groupe d'experts avait élu M. D. Priester (États-Unis) Président et Mme U. Bickelmann (Allemagne) Vice-Présidente.

**Point 16 Adoption du rapport**

La Section spécialisée adoptera le rapport de sa quarante-sixième session sur la base d'un projet établi par le secrétariat.

**NOTE DU SECRÉTARIAT**

Les contributions doivent être envoyées au secrétariat

soit sur disquette par la poste à l'adresse suivante :

**Spécialiste des normes alimentaires  
Division du commerce de la CEE-ONU  
Palais des Nations  
Bureau 432  
1211 Genève 10  
Téléphone : (41) 22 917 2450  
Télécopie : (41) 22 917 0041**

soit par courrier électronique à l'adresse suivante :

**agristandards@unece.org**

La documentation établie pour la réunion sera disponible sur notre page d'accueil :

**<http://www.unece.org/trade/agr/welcome.htm>**

-----